



## Conjoint d'un citoyen européen

Par **Abdooch**, le 14/02/2019 à 00:23

Bonjour,

Je suis un tunisien, je dispose une carte de séjour italienne de 2 ans vie privée et famille , ma femme est italienne et venue vivre à paris et elle travaille en cdi, j'ai pris un rdv à la préfecture , le dossier etait complet et j'allais faire les empreintes sauf que la dame a la préfecture m'as dit que votre dossier est bloqué informatiquement depuis 2013 à la préfecture du 74 pour cause readmission , là depuis 3 mois rien n'est résolu et la préfecture ne savent pas quoi faire ( l'histoire c'est que en 2013 j'ai pris le bus du Milan a paris pour une visite et a la frontiere on m'as arrêté et on m'as dit que avec le récépissé italien j'ai pas le droit d'entrer en france et on m'as remis à la frontière italienne ) là après 6 ans mon dossier est encore bloqué alors que j'ai rien fait de grave

Merci de me dire ce que je doit faire svp ? et si j'ai besoin d'un avocat ?